

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Extrait du règlement général des compétitions de la FFBaD : 2.14. Mineurs :

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Le joueur

Nom : _____ Prénom : _____

Contact des responsables légaux :

Parent 1 :

Nom : _____ Prénom : _____
N° tél. portable : _____ Adresse mail : _____

Parent 2:

Nom : _____ Prénom : _____
N° tél. portable : _____ Adresse mail : _____

Je soussigné(e), M(me) : _____

Agissant en qualité de responsable légal de l'enfant _____

Autorise ce dernier à participer à/au _____

Sous la responsabilité de M/Mme _____ et
qui sera présent(e) dans la salle durant toute la durée de l'événement ;

Autorise la personne adulte précédemment désignée comme responsable de mon enfant, à prendre les dispositions nécessaires à sa sécurité et toutes mesures d'urgences médicales ou chirurgicales en cas de blessure sur les conseils d'un médecin ;

Autorise mon enfant à être transporté par un tiers dans son véhicule dans le cadre des activités et compétitions auxquelles il est susceptible de participer au cours de la saison ;

Autorise l'organisation à utiliser des photos de mon enfant pour son site web presse écrite ou télévision ;

Fait à _____

Le _____

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »